RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi : 1A 095 711 7722 7

SMAP
Syndicat Mixte Artenay Poupry
2 Rue de l'Arsenal
28140 ORGERES EN BEAUCE

A l'attention de Monsieur le président

Saint Malo, le 13 décembre 2018

Objet : *Dossier de demande d'autorisation environnementale pour une installation classée pour la protection de l'environnement*
Etablissement C-LOG SOLUTIONS – ZAI Artenay-Poupry – Poupry

Monsieur le Président,

En application du Code de l'Environnement, la société C-LOG SOLUTIONS va déposer en Préfecture d'Eure et Loir une demande d'enregistrement pour un bâtiment à usage d'activités, d'entrepôt et de bureaux qui sera situé dans la ZAI Artenay-Poupry, sur le territoire de la commune de Poupry.

L'activité de ce site industriel sera classée sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées.
L'établissement sera également déclaré au titre des rubriques 4331 et 2925.

Le Code de l'Environnement prévoit à l'article R 512-46-4, alinéa 5 du code de l'environnement que : « A chaque exemplaire de la demande d'enregistrement doit être joint l'avis du maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. »

Conformément à cette prescription, nous proposons une remise en état après arrêt de l'exploitation pour un usage industriel du site.

En effet, pour répondre aux exigences réglementaires, l'inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier de demande d'enregistrement, un courrier de votre part donnant votre avis sur l'usage envisagé pour le site (industriel) après cessation de l'activité sur le site.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les conditions que nous envisageons de mettre en œuvre pour la remise en état du site après arrêt de l'exploitation.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Benoit Garcon
Directeur Général Clog Solution

C-LOG SOLUTIONS
La Costardais
22690 PLEUDIHEN/RANCE
Tél. : +33 (0) 299 580 999
Fax : +33 (0) 223 152 909
Siret 530 500 776 00014 - Code APE 7010Z

- **Dans le cas d'une mise à l'arrêt et d'une réutilisation avec un usage différent**

En plus de la notification de mise à l'arrêt précédente, la société transmettra, au Maire, au propriétaire du terrain et au Préfet :

- les plans du site,
- les études et rapports communiqués à l'administration sur la situation environnementale et sur les usages successifs du site,
- les propositions sur le type d'usage futur du site.

Après accord sur les types d'usage futurs du site, l'exploitant transmettra au Préfet, dans un délai précisé par ce dernier, un mémoire de réhabilitation précisant les mesures prises pour la protection de l'environnement compte-tenu du ou des types d'usage prévus pour le site, notamment :

- les mesures de maîtrise des risques liés aux sols éventuellement nécessaires,
- les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées,
- en cas de besoin, la surveillance à exercer,
- les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol.